



Participez au remeublement de la chambre du petit appartement de la reine en finançant l'acquisition d'une table de nuit de Marie-Antoinette, réalisée par Jean-Henri Riesener

Cette table de nuit, commandée par la reine Marie-Antoinette à l'ébéniste Jean-Henri Riesener (1734-1806) en 1783, avait disparu lors des ventes révolutionnaires et a été retrouvée récemment. La Société des Amis de Versailles vous propose de participer à l'acquisition de cette pièce de mobilier et de contribuer ainsi au remeublement du petit appartement de la Reine à Versailles.

UNE TABLE DE NUIT ESTAMPILLÉE RIESENER

Au cours de l'hiver 1783, la reine Marie-Antoinette obtient un **petit appartement au rez-de-chaussée de la Cour de marbre**, dans l'ancien appartement de Madame Sophie, décédée en 1782. L'ameublement de cet appartement est tout d'abord réuni dans la précipitation, en attente de commandes spécifiques. Des meubles sont alors apportés de Marly. Toutefois, ils sont rapidement remplacés par un **mobilier d'acajou réalisé par Riesener** lors de plusieurs commandes successives. En premier lieu, **deux tables de nuit** sont réalisées et enregistrées dans le journal du Garde-Meuble sous le numéro 3317 le 31 décembre 1783 de la façon suivante : *"Deux tables de nuit de bois d'acajou de 34 pouces de haut ayant un tiroir et à 2 tablettes de marbre blanc veiné. L'extérieur formant plusieurs compartiments et panneaux ornés de cadres, moulures, chapiteaux, sabots, portants et balustrades de bronze doré d'or moulu."*

La table que nous vous proposons d'acquérir a malheureusement perdu sa tablette de marbre inférieure, qui a été remplacée par un plateau d'acajou. D'autres différences entre les deux tables de chevet semblent d'origine. Par exemple, les deux tables possèdent un tiroir, mais seule notre table présente un plateau coulissant garni de cuir formant écritoire et des casiers pour l'encrier et le poudrier. Ce tiroir est par ailleurs muni de deux anneaux de tirage, tandis que celui de la table déjà présente dans les collections du Château est actionné par un simple bouton.

Plusieurs commandes de meubles d'ébénisterie suivirent celle des tables de nuit. En février 1784 est commandée une table de toilette "de campagne". En mars 1784, ce sont une commode, un secrétaire et une encoignure en bois d'acajou qui sont à leur tour réalisées pour le Garde-Meuble de la reine.

RECONSTITUER LE MOBILIER DE MARIE-ANTOINETTE

Depuis 1977, un certain nombre de pièces de cet ensemble mobilier sont déjà revenues à Versailles. Le secrétaire à abattant a été acquis en 1977 avec la participation de la Société des Amis de Versailles. La table de toilette a été acquise en 1990 et, en 2011, une première table de nuit a été acquise en vente publique. La commode, toujours en collection privée, a été remplacée par sa copie, réalisée par l'ébéniste Guillaume Benneman en 1787 pour le château de Saint-Cloud. Il reste à identifier l'encoignure, qui n'est pas réapparue depuis les ventes révolutionnaires.

L'acquisition de la table de nuit constitue donc une étape importante dans le remeublement du petit appartement de la reine à Versailles.



*Table de nuit commandée par la reine Marie-Antoinette pour la chambre de son petit appartement au rez-de-chaussée du château de Versailles.
Réalisée en 1783.*

Matériaux et techniques : chêne, acajou, bâti en chêne, acajou massif et placage d'acajou, bronze doré, marbre blanc veiné.

Dimensions : H. 96 cm ; L. 48 cm ; P. 33 cm

Marque : estampille J.H. RIESENER à l'extérieur du montant arrière gauche.

Marque peinte à l'encre : Du n°3317/2

Aidez la Société des Amis de Versailles à financer l'acquisition de cette table de nuit de Marie-Antoinette !

Le budget de cette acquisition est de 100 000 €. Vous aussi, participez aux côtés des Amis au financement de cette opération. Chaque don compte. Nous vous remercions par avance pour votre générosité !

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

Vous pouvez effectuer votre don avec réduction de l'impôt sur le revenu (IR) ou de l'impôt sur les sociétés (IS) :

- par carte bancaire sur notre site internet : www.amisdeversailles.com ou par téléphone au +33 (0)1.30.83.75.63
- par chèque libellé à l'ordre de « Société des Amis de Versailles » et adressé à : Société des Amis de Versailles - Château de Versailles - RP 834 - 78008 VERSAILLES CEDEX
- par virement bancaire au nom de « Société des Amis de Versailles » auprès de BNP Paribas en indiquant "Don table Marie-Antoinette" dans le libellé du virement.
IBAN : FR76 3000 4008 4900 0100 7888 614 - BIC : BNPAFRPPXXX

CONTACT : mecenat@amisdeversailles.com / +33 (0)1.30.83.75.63



SOCIÉTÉ DES AMIS
DE VERSAILLES

Pour un don en ligne :



Société des Amis de Versailles
Château de Versailles - RP 834 FR-78008 VERSAILLES CEDEX
Tél. : +33 (0)1.30.83.75.48

BULLETIN DE DON

Merci pour votre soutien !

MON DON

Je fais un don d'un montant de :

Je choisis l'affectation de mon don :

- don libre
- don pour l'enrichissement des collections : Table de nuit de Marie-Antoinette par Riesener
- don pour un projet de restauration en cours :

Je souhaite garder l'anonymat. Mon nom ne figurera pas dans le Grand Livre du Mécénat de la Société des Amis de Versailles.

Je souhaite faire un don au nom d'une autre personne. Son nom figurera dans le Grand Livre du Mécénat.

J'indique son nom et ses coordonnées (adresse postale, email, téléphone) :

MES COORDONNÉES

Nom ou Raison Sociale :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

Email :

Comment effectuer votre don ?

- par chèque libellé à l'ordre de la *Société des Amis de Versailles - Mécénat*
- par virement bancaire auprès de BNP PARIBAS (merci d'indiquer votre nom, la mention "mécénat" et, pour un don affecté, le projet soutenu dans le libellé du virement)
IBAN : FR76 3000 4008 4900 0100 7888 614 / BIC : BNPAFRPPXXX
- par carte bancaire sur notre site internet : www.amisdeversailles.com
- par carte bancaire par téléphone au +33 (0)1.30.83.75.63

Quel que soit le mode de versement, merci de retourner votre bulletin de don par courrier ou par email à mecenat@amisdeversailles.com !

Tout don d'un particulier ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu de 66% du montant du don**, dans la limite de 20% du revenu imposable (*article 200 du CGI*).

Tout don d'entreprise donne droit à une **réduction de l'impôt sur les sociétés de 60% du montant du don**, dans la limite de 20.000€ ou de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes, (*article 238 bis du CGI*).

Dès réception de votre don, la Société des Amis de Versailles vous fera parvenir votre reçu fiscal.

Pour toute information complémentaire, contactez notre équipe :
+33 (0)1.30.83.75.63 / mecenat@amisdeversailles.com

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé à des fins de gestion interne, pour permettre notamment l'édition des reçus fiscaux et faire appel à votre générosité. Les données sont destinées à la Société des Amis de Versailles. Elles ne sont ni vendues, ni louées, ni échangées, ni cédées à des tiers et sont conservées pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités exposées ci-dessus. La Société des Amis de Versailles s'engage également à ne pas transférer vos données en dehors de l'Union européenne. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit de consultation, mise à jour, modification, limitation, suppression, ainsi qu'un droit à la portabilité de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits, contactez-nous.

Société des Amis de Versailles
Château de Versailles - RP 834
78008 VERSAILLES CEDEX

Tél. : +33 (0)1.30.83.75.48
Fax. : +33 (0)1.30.83.75.19

www.amisdeversailles.com

Association loi 1901,
reconnue d'utilité publique,
habilitée à recevoir legs, donations et
assurances-vie